

Règlement Championnat Suisse des Jeunes Chevaux – Dressage

Valable au 01.01.2025

Préambule

Ce règlement est destiné au Championnat Suisse des Jeunes Chevaux de Dressage, 4 ans, 5 ans et 6 ans ainsi que les chevaux de 7 ans et plus (Superpromotion M et S), qui se déroule à IENA au mois de septembre.

Il est entendu que la Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH) et Cheval Suisse (ChS) sont responsables de la qualification des chevaux enregistrés auprès de leur fédération - se référer aux règlements publiés sur www.swisshorse.ch, www.cheval-suisse.com et www.iena.ch.

1. Epreuves

Le Championnat Suisse des Jeunes Chevaux de Dressage se déroule en deux étapes, à savoir les demi-finales (1 épreuve) et les finales (1 épreuve) :

	Chevaux de 4 ans	Chevaux de 5 ans	Chevaux de 6 ans	Superpromotion Chevaux 7 ans & plus	
				M	S
demi-finale	Epreuve des jeunes chevaux CH de 4 ans en groupes (2021)	JC5A/60 pour chevaux de 5 ans (2023)	JC6A/60 pour chevaux de 6 ans (2023)	M22/60 (2020)	S31/60 (2009)
finale	JC4/60 pour chevaux de 4 ans (2023)	JC5B/60 pour chevaux de 5 ans (2023)	JC6B/60 pour chevaux de 6 ans (2023)	M24/60 (2020)	St. Georg (2009)

Le résultat final qui compte pour le Championnat Suisse est la moyenne des résultats obtenus à la demi-finale et à la finale.

2. Conditions de participation

2.1 Inscription au registre de Swiss Equestrian

2.1.1 Chevaux de 4 et 5 ans

Tous les chevaux inscrits au registre des Chevaux de Swiss Equestrian au plus tard au 30.06.2025

- Chevaux étrangers :
La qualification doit être obtenue uniquement dans des épreuves en Suisse.
- Chevaux avec papiers de ChS ou de la FECH :
Les résultats correspondants obtenus à l'étranger comptent également. Le contrôle de la qualification est de la responsabilité de la fédération d'élevage concernée (ChS ou FECH).

2.1.2 Chevaux de 6 ans et plus

Tous les chevaux inscrits au registre des Chevaux de Swiss Equestrian au plus tard au 30.06.2025

- Chevaux étrangers :
La qualification doit être obtenue uniquement dans des épreuves en Suisse.
- Chevaux avec papiers de ChS ou de la FECH :
Les résultats correspondants obtenus à l'étranger comptent également. Le contrôle de la qualification est de la responsabilité de la fédération d'élevage concernée (ChS ou FECH).

2.1.3 Le contrôle des qualifications est de la responsabilité de la fédération d'élevage concernée pour les chevaux suisses (FECH ou ChS) ou de l'IENA pour les chevaux étrangers.

3. Critères de qualification pour les demi-finales

3.1 Chevaux de 4 ans

Avoir obtenu **2** résultats de minimum **65%** dans des épreuves de qualification **lors des 5 premières participations**. Pour les qualifications, seules comptent les épreuves suivantes :

- Epreuves jeunes chevaux CH de 4 ans en groupes (2021)
- Epreuves jeunes chevaux de 4 ans (Individuel - 2021)
- Reprise de dressage JC4/40 et JC4/60 pour chevaux de 4 ans (2023).

Les cavaliers titulaires d'une licence de saut sont autorisés à participer dans cette catégorie.

Période de qualification : 01.01.2025 jusqu'à la clôture des engagements

3.2 Chevaux 5 ans

Avoir obtenu **4** résultats de minimum **65%** ou **2** résultats de min **85%** dans des épreuves qualificatives **lors des 10 premières participations**.

Pour les qualifications, seules comptent les épreuves suivantes :

- Epreuve jeunes chevaux de 5 ans (2021)
- Reprise de dressage JC5A/40 ou JC5A/60 pour chevaux de 5 ans (2023)
- Reprise de dressage JC5B/40 ou JC5B/60 pour chevaux de 5 ans (2023).

Période de qualification : 01.01.2025 jusqu'à la clôture des engagements

3.3 Chevaux 6 ans

Avoir obtenu **au-moins une fois 64%** dans une épreuve officielle de **catégorie «L»** avec licence R ou N (également si non classé) durant la période de qualification.

Comptent aussi les résultats obtenus dans des épreuves JC6/60A (2023) et/ou JC6/60B (2023) pour chevaux de 6 ans (2023).

Période de qualification : 16.09.2024 jusqu'à la clôture des engagements.

3.4 Superpromotion chevaux de 7 ans et plus

Avoir obtenu **au-moins une fois 64%** dans une épreuve officielle de **catégorie «M »** ou **«S»** (également si non classé) durant la période de qualification.

Période de qualification : 16.09.2024 jusqu'à la clôture des engagements



Les épreuves de Superpromotion seront disputées dans deux épreuves officielles de chaque catégorie M et S.

Les chevaux ayant obtenus leur qualification dans la catégorie S doivent être inscrits dans le Tour S. Les chevaux de 7 ans ayant obtenus leur qualification dans la catégorie S sont autorisés à concourir dans la catégorie M. La première épreuve est qualificative pour la deuxième.

4. Qualification pour la finale

4.1 La finale jeunes chevaux de 4 ans sera ouverte aux **12** meilleurs chevaux de l'épreuve de demi-finale.

4.2 La finale jeunes chevaux de 5 ans sera ouverte aux **12** meilleurs chevaux de l'épreuve de demi-finale.

4.3 La finale jeunes chevaux de 6 ans sera ouverte aux **12** meilleurs chevaux de l'épreuve de demi-finale.

4.4 La finale Superpromotion M sera ouverte aux **12** meilleurs chevaux de l'épreuve de demi-finale.

4.5 La finale Superpromotion S sera ouverte aux **12** meilleurs chevaux de l'épreuve de demi-finale.

Aucune inscription en direct pour les finales n'est acceptée.

Remarque

Ce règlement est susceptible d'être encore complété et/ou modifié en fonction des expériences réalisées. Veuillez également vous référer au préavis publié sur le site fnch.ch pour le Championnat Suisse des Jeunes Chevaux de Dressage.

Les conditions des différentes catégories peuvent être revues annuellement.

Avenches, le 29.01.2025